

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# Mélanges Religieux,



HESPICE STELLAM; VOCA MARIAM.

Recueil périodique.

VOL. 3.

MONTRÉAL, 17 MAI 1842.

No. 25.

LE 17 MAI 1842,

OU LA 200<sup>e</sup>. ANNÉE DE FONDATION DE VILLE-MARIE, OU MONTRÉAL.

C'est aujourd'hui (17 Mai) le deux-centième anniversaire de l'établissement de Ville-Marie (Montréal). Il y a aujourd'hui 200 ans que les membres de la *Société de N. D. de Montréal*, fondée pour la conversion des sauvages du Canada, mirent pied à terre sur cette Isle; — que le lendemain la 1<sup>ère</sup>. messe fut célébrée à la *Pie-à-Callière*. et que le St. Sacrement y fut aussi exposé. C'est aujourd'hui que M. de Maisonneuve, 1<sup>er</sup>. gouverneur de Montréal, abattit lui-même le 1<sup>er</sup>. arbre sur cette Isle, en en prenant possession.

Toutes ces raisons nous ont déterminé à consacrer ce Numéro tout entier à rappeler le souvenir de cet événement si intéressant pour nous, et nous pensons que nos lecteurs nous en sauront gré et trouveront dans toutes ces circonstances une excuse suffisante pour nous de ne leur parler de rien autre chose que de l'établissement de notre ville, qui, dans ces deux siècles, est devenue si florissante.

Nous prenons l'intéressant article suivant d'une publication européenne toute récente, savoir: — de la *Vie de M. Olier, Fondateur du Séminaire de St. Sulpice*, Paris, *Poussielgue-Rusand*, 12 41, 2 vol. in 8o. — Un ami de notre journal a bien voulu nous fournir quelques *Notes*; pour les distinguer de celles de l'Auteur que nous copions, nous avons marqué ces *Notes* des initiales *J. V.*

Bb

## VILLE-MARIE—AU 17 MAI 1642

MONTRÉAL—<sup>ET</sup>AU 17 MAI 1842.

M. OLIER MÉDITE LE DESSEIN DE PROCURER LA CONVERSION DU CANADA. } L'œuvre que M. Olier eut le plus à cœur, après la sanctification du clergé, fut la conversion des sauvages de la Nouvelle-France.

Nous avons différé jusqu'ici d'en parler, afin de présenter dans un même exposé, tout ce qu'il entreprit pour le succès de ce grand dessein. Il gémissait de voir que la foi n'eût presque point encore pénétrée dans ce pays, soumis depuis plus d'un siècle à la France, et qu'à la honte du christianisme, l'ambition eût formé diverses compagnies de commerce, pour dépouiller le Canada de ses richesses, sans que presque personne eût songé à lui porter en échange les richesses bien plus précieuses de la foi. Brûlant du désir de se consacrer à une si noble entreprise, il résolut de former à son tour une Compagnie, uniquement dévouée au salut de ces nations abandonnées.

Québec, le seul établissement qu'il y eût encore, était trop incommode pour les sauvages du Haut-Canada, qui ne pouvaient alors y descendre facilement pour leur commerce, en sorte que l'œuvre de leur conversion n'avait fait que languir. Il conçut donc le dessein de bâtir, dans l'île de Montréal, une ville qui serait tout à la fois le siège des missions, une barrière aux incursions des sauvages, le centre du commerce pour les peuples voisins, et serait consacrée à la très-sainte Vierge, et appelée pour cela Ville-Marie.—  
 “ De tous les projets que l'on a faits pour la conversion de ces barbares,” écrivait vers la fin du même siècle (1691), le père Le Clercq, Récollet missionnaire, “ il n'y en a point eu de plus désintéressé, de plus solide, ni de “ mieux concerté que celui-ci.”

RENCONTRE DE M. OLIER ET DE M. DE LA DAUVERSIÈRE. } Pendant que M. Olier en méditait l'exécution, il connut, de la manière du monde la plus extraordinaire, un gentilhomme à qui Dieu avait inspiré le même dessein. C'était Jérôme Le Royer de la Dauversière, résidant à la Flèche, en Anjou, qui, après s'être converti à Dieu, portait au plus haut degré l'abnégation, le détachement, l'assiduité à l'oraison, et surtout l'amour des austérités, quoi qu'engagé dans l'état du mariage. Il était persuadé qu'il devait donner commencement à une congrégation d'hospitalières, afin d'en former ensuite un établissement dans l'île de Montréal, encore inculte et déserte. Son directeur, à qui il fit part d'un dessein en apparence si extravagant, le rejeta d'abord comme on devait s'y attendre. Néanmoins, après l'avoir examiné mûrement, il finit par y donner son approbation, et permit à M. de la Dauversière d'aller à Paris, pour essayer de se procurer les secours nécessaires à l'établissement d'une colonie de cette île. Il fallait en effet commencer par là, puisque les hospitalières, qu'il voulait fonder, ne devaient être destinées qu'au soulagement des colons, lorsqu'ils seraient malades.

Étant arrivé à Paris, il alla se présenter chez le garde-des-seaux, qui était alors à Meudon ; dans le même temps, M. Olier s'y rendit pour quelques affaires, et la Providence voulut qu'ils se rencontrassent dans la galerie de l'ancien château. Alors ces deux hommes, qui ne se connaissaient pas, qui ne s'étaient jamais vus, et n'avaient eu aucune sorte de rapports ensemble, poussés par une sorte d'inspiration, coururent s'embrasser comme deux amis qui se retrouveraient après une longue séparation. “ Ils se jetèrent au cou

“ l'un de l'autre, dit M. de Bretonvilliers, avec des tendresses et une cordialité si grandes, qu'il leur semblait qu'ils n'étaient qu'un même cœur. ” Ils se saluèrent mutuellement par leur nom, ainsi que nous le lisons de St. Paul et de St. Antoine.

M. Olier félicita M. de la Dauversière du sujet de son voyage, et, lui mettant entre les mains un rouleau d'environ cent louis d'or, lui dit ces paroles : *Monsieur, je veux être de la partie.* Il célébra ensuite la sainte messe, où communia M. de la Dauversière ; et après leur action de grâces, ils se retirèrent dans le parc du château, où ils s'entretenirent durant trois heures, des desseins qu'ils avaient formés l'un et l'autre pour procurer la gloire de Dieu dans l'île de Montréal. Tous deux avaient les mêmes vues, et se proposaient d'employer les mêmes moyens. Cette rencontre si extraordinaire, et la conformité non moins frappante de leur projet, ne leur permettant pas de douter que Dieu ne les eût effectivement choisis pour réaliser de concert cette entreprise, ils se lièrent dès ce moment d'une très-étroite amitié, et entreprirent un commerce de lettres (1).

FORMATION DE LA COMPAGNIE DE MONTRÉAL. } M. Olier commença par former une association de personnes zélées et opulentes, connue depuis sous le nom de *Société de Notre-Dame de Montréal*, et que le souverain Pontife daigna encourager par des indulgences plénières. Le serviteur de Dieu la dirigea constamment par ses conseils, et M. de la Dauversière en exécuta presque toutes les résolutions, en qualité de procureur, quo sa modestie lui fit prendre.

La première fut d'aller demander l'île de Montréal à M. de Lozon, (2) intendant du Dauphiné, qui l'avait reçue en don de la grande compagnie du Canada, (3) à condition d'y établir une colonie. Ce magistrat cédant aux instances répétées de M. la Dauversière, qui fit deux fois, à cette fin, le voyage de Dauphiné, substitua M. Olier et ses associés à sa place, par contrat passé à Grenoble, le 17 août 1640, et approuvé par la grande compagnie, au mois de décembre suivant.

Voici les principales dispositions des articles que la *Société de Montréal* s'engagea à exécuter, et qui furent vraisemblablement rédigés par M. Olier et M. de la Dauversière.

“ Le dessein des associés est de travailler purement pour la gloire de Dieu et le salut des sauvages. Pour atteindre ce but, ils ont arrêté entre eux d'envoyer l'an prochain, à Montréal, quarante hommes bien conduits, équipés de toutes choses nécessaires pour une habitation lointaine, et

(1) Ce trait est attesté par un trop grand nombre de monumens authentiques pour que sa singularité puisse seule en affaiblir la certitude. Outre le témoignage de M. Olier lui-même, il est confirmé par M. de Bretonvilliers ; par l'auteur de la vie de M. de Quaylus ; par M. de la Dauversière, fils, dans ses Mémoires sur son père ; par la Sœur Morin, religieuse hospitalière de Ville-Marie, dans une lettre écrite en France, à la Mère des Es arts ; par les religieuses hospitalières de la Flèche : il est consigné dans les *Annales* imprimées de ces religieuses, dans leurs *Annales manuscrites*—enfin dans plusieurs autres mémoires particuliers, concernant leur institut.—*Note de l'auteur de la Vie de M. Olier.*

(2) Ce Seigneur signait Jean de Lozon.—J. V.

(3) Dont il fut gouverneur-général de 1651 à 1657.—J. V.

" de fournir deux chaloupes pour transporter les vivres de Québec à Mont-  
 " réal. Ces quarante hommes étant arrivés dans l'île, se fortifieront d'abord  
 " contre les sauvages, puis s'occuperont, pendant quatre ou cinq ans, à défrichi-  
 " er la terre et la mettre en état d'être cultivée. Pour avancer cet ouvrage,  
 " ge, les associés augmenteront, d'année en année, le nombre des ouvriers,  
 " selon leur pouvoir; enverront des bœufs et des laboureurs à proportion de  
 " ce qu'il y aura de terres défrichées, et un nombre suffisant de bestiaux pour  
 " en peupler l'île et engraisser les terres. Les cinq années étant expirées,  
 " les associés, sans interrompre le défrichement, feront bâtir un séminaire,  
 " c'est-à-dire une sorte de collège, pour y instruire les enfans mâles des sau-  
 " vages. On tâchera de conserver habituellement dans cette maison dix ou  
 " douze ecclésiastiques, dont trois ou quatre sauront les langues du pays, afin  
 " de les enseigner aux missionnaires qui viendront de France. Ceux-ci, en  
 " arrivant, se reposeront un an au séminaire, pour apprendre ces langues, et  
 " ensuite être dispersés parmi les nations sauvages, selon qu'il sera jugé à  
 " propos. S'ils tombent malades, le séminaire leur servira de retraite. Les  
 " autres ecclésiastiques s'occuperont à l'instruction des enfans des sauvages  
 " et des français habitans de la dite île. Il y faudra encore un séminaire de  
 " religieuses pour instruire les filles sauvages et les françaises, et un hôpital  
 " pour y soigner les pauvres sauvages quand ils seront malades. Enfin toutes  
 " ces choses étant en bon état, on ne pensera qu'à bâtir des maisons pour lo-  
 " ger quelques familles françaises, les ouvriers nécessaires dans le pays, les  
 " jeunes gens mariés qui auraient été instruits aux séminaires, et les autres  
 " sauvages convertis, qui voudraient s'y arrêter. On donnera à ceux-ci  
 " quelques terres défrichées, des grains pour les semer, des outils et des hom-  
 " mes pour leur apprendre à les cultiver. Au moyen de ces mesures, les  
 " associés espèrent de la bonté de Dieu, voir en peu de temps une nouvelle  
 " Eglise, qui imitera la pureté et la charité de la primitive; ils espèrent encore  
 " que, dans la suite, eux-mêmes et leurs successeurs, étant bien établis dans  
 " l'île de Montréal, pourront s'étendre dans les terres et y faire de nouvelles  
 " habitations, tant pour la commodité du pays, que pour faciliter la conver-  
 " sion des sauvages. "—(Pièce MS.)

M. OLIER ET M. DE LA DAU- } M. de la Dauversière et M. Olier avaient  
 VERSIÈRE ENVOIENT UNE COLO- } déjà envoyé à Québec, 20 tonneaux de vi-  
 NTE DANS L'ÎLE DE MONTRÉAL. } vres et d'autres choses nécessaires à l'é-  
 tablissement de la colonie; (1) et l'année suivante, ils assemblèrent envi-  
 ron 30 familles, qui par zèle pour la religion, plutôt que par intérêt, se dé-  
 vouèrent à cette bonne œuvre. De ce nombre étaient des gentilshommes, des  
 négocians, des artisans, des cultivateurs. Il manquait un homme d'expé-  
 rience et d'autorité, qu'on pût mettre à la tête de la colonie; M. Olier et son  
 collègue avaient souvent demandé à Dieu d'en susciter quelqu'un, lorsque  
 M. Paul de Chomedey-de-Maisonneuve, (2) exercé dès sa jeunesse au  
 métier des armes, et tout dévoué aux intérêts de la religion, se présenta de  
 lui-même pour conduire ce dessein. Ils demandaient aussi à Dieu d'inspirer  
 un semblable dévouement à quelque femme courageuse, qui pût assister les

(1) En 1610, adressés au P. Le Jeune, jésuite, lors à Québec. — J. V.

(2) M. de Maisonneuve signait : Paul de Chomedey. — J. V.

malades de la colonie ; et, dans le même temps, arriva de Langres à Paris Mademoiselle Manse, (1) qui s'offrit en effet pour les servir. Après qu'elle eut fait connaître ses dispositions à M. Olier et à Marie Rousseau, (2) qui la confirmèrent dans son dessein et acceptèrent avec reconnaissance ses services, elle se rendit à la Rochelle pour l'embarquement. Là elle eut l'occasion de voir, pour la première fois, M. de la Dauversière, et entra aussitôt dans un parfait accord de vues et d'esprit avec ce grand serviteur de Dieu.

Enfin la petite troupe s'étant partagée sur deux vaisseaux, mit à la voile vers la fin du mois de juin 1641 et arriva heureusement à Québec, où elle passa l'hiver. Les missionnaires de la compagnie de Jésus résidant dans cette ville, et que les associés de France avaient priés d'assister spirituellement ces pieux colons, en attendant qu'on leur envoyât des ecclésiastiques, admirèrent leur courage et la foi de ceux qui dirigeaient une entreprise si hardie ; en sorte que le Père Vimont, leur supérieur, en écrivit en ces termes, en 1642, au provincial de France.—“ Un grand homme de bien, n'ayant jamais vu le Canada que devant Dieu, se sentit fortement inspiré d'y travailler pour sa gloire. Avant fait rencontre d'une personne de même cœur, (il parle de M. de la Dauversière et de M. Olier,) ils envoyèrent, l'an 1640, vingt tonneaux, et l'année dernière firent passer 40 hommes pour former les fondemens de ce généreux dessein. Cette entreprise paraîtrait auant téméraire qu'elle est sainte et hardie, si elle n'avait pour base la puissance de celui qui ne manque jamais à ceux qui n'entreprennent rien qu'au brant de ses volontés et qui sait ce qui se passe pour faire réussir cette grande entreprise, jugerait aussitôt que Notre-Seigneur en est le véritable auteur.” (3)

M. OLIER CONSACRE A LA SAINTE FAMILLE L'ILE DE MONTRÉAL. } Pendant que les colons attendaient à Québec le retour du printemps, pour passer à Montréal, M. Olier, retiré alors à Vaugirard, où il commençait l'établissement de son séminaire, conçut un dessein bien digne de sa religion : ce fut de consacrer cette île à la Sainte Famille, avant que la colonie en prit possession.

Au mois de février 1642, il réunit dans l'église de Notre-Dame tous les membres de la compagnie de Montréal, dit la sainte messe à l'autel de la Ste. Vierge, où il communia tous ceux qui n'étaient point prêtres, tandis que les prêtres célébraient aux autels voisins ; et tous consacrèrent l'île à la Ste. Famille, sous la protection particulière de la Ste. Vierge, et se consacrèrent eux-mêmes à ce pieux dessein(4). Au sortir de Notre-Dame, ils se rendirent

(1) On a écrit et imprimé—*Mans et Manse* ; cette Demille. signait—MANSE.—J. V.

(2) Marie de Gournay, veuve D. Rousseau, femme éminemment vertueuse de cette époque.—J. V.

(3) La plupart ne connaissant point ces motifs, s'étonnaient que quelques particuliers osassent tenter une entreprise si onéreuse et si incertaine, et ce fut pour dissiper les bruits répandus à ce sujet, qu'on publia, en 1643, un ouvrage anonyme sous ce titre :—*Les véritables motifs de messieurs et dames de la société de Notre-Dame de Montréal, pour la conversion des sauvages de la Nouvelle-France, in 4to.*—Notre de l'Auteur.

(4) La Sœur Bourgeoise nous a conservé les noms suivans de certains des premiers membres de la Société de Montréal :—M. le Cardinal de Richelieu, premier protecteur de la Société ;—M. le maréchal duc d'Effiat, second protecteur ;—M. Jean de Lauzon

à l'hôtel de Lozon, (Lauson), pour concerter les moyens de consolider la bonne œuvre. Il fut résolu qu'on ferait un armement considérable, qu'on fréterait au moins trois navires, pour transporter à Montréal autant d'honnêtes familles de différens états, qu'on en pourrait trouver disposées à cette émigration ; qu'on prendrait possession de l'île au nom de la très-Sainte-Vierge, qui en serait toujours regardée comme la première et la véritable maîtresse ; et qu'avec la permission du roi, on y bâtirait une ville sous le nom de *Ville-Marie*. Puis, chacun s'étant fait un devoir de contribuer généreusement aux frais nécessaires pour l'exécution de ce dessein, on recueillit, sans sortir de l'assemblée, une somme de plus de 200,000 livres.

LA COLONIE ARRIVE HEUREUSEMENT A MONTRÉAL.—COMMENCEMENT DE VILLE MARIE. } Le 17 MAI 1642, la petite troupe qui avait } passe l'hiver à Québec arriva à Montréal. } En abordant, elle se prosterna sur le rivage, et, dans les transports d'un saint enthousiasme, elle entonna plusieurs psaumes pour témoigner sa reconnaissance à Dieu. Dans le lieu destiné pour la nouvelle ville, on éleva des tentes et des pavillons pour se loger, et l'on dressa un autel, où le lendemain le père Vimont, après le *Veni Creator, célébra* le premier le saint sacrifice, et exposa le saint sacrement pour obtenir du ciel un heureux commencement à cette sainte œuvre. Une chapelle construite avec des écorces fut d'abord le lieu où l'on déposa le très-saint sacrement, qui depuis ce moment a toujours été conservé à Ville-Marie ; et comme le pays ne fournissait ni huile, ni cire, on mit devant le tabernacle qu'on avait apporté de France, au lieu de lampe, une fiole de verre, où l'on avait renfermé plusieurs mouches à feu, insectes qui lorsqu'on les multiplie, jettent une lumière semblable à celle de plusieurs bougies réunies.

Tels furent les commencemens de Ville-Marie. Il ne manquait aux vœux de M. Olier que de pouvoir passer lui-même dans ce pays lointain. L'au-

---

conseiller du Roi en ses conseils de finance et Intendant de la grande compagnie de la Nouvelle-France, depuis gouverneur-général :—Jean Jacques Olier, fondateur et premier supérieur du séminaire et curé de la paroisse de St. Sulpice à Paris :—M. Alexandre Le Ragois de Bretonvilliers, prêtre de St. Sulpice et successeur de M. Olier en tous ses emplois :—M. Gabriel de Quaylus, prêtre du dit séminaire, abbé de Loctieu et premier supérieur du séminaire à Montréal :—M. Nicolas Barreau, aussi prêtre du séminaire :—M. Pierre Denis le Prêtre, prêtre de nom et de caractère :—M. Louis le Prêtre, son frère, Seigneur de Fleury :—M. Pierre Chevrier, baron de Fancamp :—M. Jérôme le Royer, écuyer, sieur de la Dauversière, receveur-général des domaines du Roi à la Flèche, en Anjou :—M. Jacques Girard, chevalier, sieur de la Chaussee et de la Callières :—M. Michel Royer Duplessis, seigneur de Liancourt, duc de la Roche-Guyon :—M. Bertrand Drouart, gentilhomme ordinaire de M. le duc d'Orléans :—M. Henri L. Habert, seigneur de Montmort, maître des Requêtes :—M. Christophe Duplessis, seigneur baron de Montbart :—M. Ant. Barillon, chevalier, seigneur de Morangis, conseiller du roi en ses conseils d'Etat et directeur de ses finances :—M. Jean Galibal, maître des Requêtes, président au grand Conseil :—M. Louis Ségurier, sieur de St. Firmin, qui fut secrétaire de la compagnie ; auxquels furent unis dans la suite : M. Louis d'Aillebout de Coulonges, gentilhomme d'honneur de M. le Prince de Condé :—M. Louis d'Aill-bout de Musseau, qui fut dans la suite gouverneur du Canada :—M. Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve, gentilhomme champenois, premier gouverneur de Montréal :—Madame la duchesse de Bullion, fondatrice de l'Hôtel-Dieu St. Joseph de Ville-Marie, représentée par Madlle. Jeanne Mance, qui fut toute sa vie administratrice du bien des pauvres en cet hôpital. On doit ajouter à cette liste les noms de MM. Quatorze et Le Gaufré, des Frères Jean de la Croix et Claude, religieux, de Marie Rousseau et de la sœur Marguerite Bourgeoise.—J. V.

torité du père Condren, son directeur, fut seule capable de l'arrêter d'y passer dès 1636; depuis, il ne cessa de gémir et de soupirer pour obtenir un jour cette grâce.— Etant instruit, écrivait-il en 1642, des biens qui se font en Canada, pays habité par des peuples gentils, et me trouvant lié de société comme miraculeuse à celui à qui Notre-Seigneur a inspiré le mouvement et commis l'entreprise de Ville-Marie, je me suis toujours senti porté d'aller finir mes jours en ces quartiers, avec un zèle continuel d'y mourir pour mon maître. Qu'il m'en fasse la grâce, s'il lui plaît: je continuerai toujours à l'en solliciter avec instance.”

LA COLONIE EST CONTINU- } Pour se mettre à couvert des incursions des  
ELLEMENT HARCELÉE PAR } sauvages, la colonie construisit à la hâte quel-  
LES SAUVAGES. } ques fortifications avec de gros pieux. Bientôt  
elle s'y vit harcelée par les Iroquois, les plus cruels d'entre ces peuples barbares, et qui avaient coutume de brûler vifs leurs prisonniers, et de se nourrir ensuite de leurs chairs. A ces alarmes journalières, se joignit encore la disette: car la terre, pendant plus de 10 ou 12 ans, ne produisit presque rien, tant par l'inexpérience des colons à l'égard du climat de ce pays, que par les travaux sans nombre dont ils se voyaient accablés.

Quoiqu'on eût la consolation de voir plusieurs sauvages embrasser le christianisme cette fie fut néanmoins, dans les premiers temps, le théâtre d'une guerre très-meurtrière, qui, dans une infinité de surprises et de peüts combats, fit répandre beaucoup de sang, et donna lieu à des cruautés inouïes.— Les Iroquois, écrivait Madell. Manse (Mance), ayant vaincu et presque entièrement détruit les Hurons, leurs anciens ennemis, se tournèrent contre nous avec plus d'orgueil et d'insolence qu'ils n'avaient fait jusqu'alors. Ils nous menaçaient de si près, et leurs attaques étaient si brusques et si fréquentes, qu'il n'y avait plus de sûreté pour personne. Ils tuèrent plusieurs des nôtres, et brûlèrent des maisons de Ville-Marie. Notre hôpital même n'était pas en sûreté, et il fallut y mettre une forte garnison pour le défendre; enfin tout le monde était découragé.”

Dans cet état de choses, M. de Maisonneuve prit le parti de repasser en France, pour demander des renforts à la compagnie de Montréal (1); et parvint en effet à rassembler plus de cent hommes, tous robustes, exercés au métier des armes, et qui s'embarquèrent avec joie pour une si glorieuse expédition (2).

DÉVOUEMENT DE LA } Un secours non moins utile à la colonie, ce fut le dé-  
SŒUR BOURGEOIS. } vouement d'une fille de Troyes, nommée Marguerite Bourgeois, qui y établit, pour l'instruction des petites filles, une congrégation nombreuse encore subsistante. Cette digne émule de Madlle. Manse (Mance), inspirée comme elle, de se consacrer à cette œuvre naissante, quitta sa patrie avec un courage et une confiance que l'esprit de Dieu pouvait seul lui inspirer.—“ Je dis alors en moi-même, écrivait-elle dans la suite à M. Tronson, si c'est la volonté de Dieu que j'aïlle en Canada, je n'ai besoin d'autre chose; et je partis sans denier ni maille, n'ayant qu'un petit paquet que je pouvais porter sous mon bras.” Après une multitude de difficultés,

(1) En 1651.—J. V.

(2) En 1653.—J. V.



dont la sœur Bourgeois triompha par la générosité de son zèle, elle s'embarqua cette année 1653, arriva à Montréal, et déploya, dans cette colonie, la charité d'une héroïne et d'un apôtre.

Ville-Marie se composait alors d'une cinquantaine de maisons, dispersées çà et là dans l'enceinte d'un petit fort de pieux, et de quelques cabanes dressées dans la campagne, qu'on commençait à peine à défricher. La sœur parcourait seule, chaque jour, presque toutes ces maisons, pour y instruire les enfans et les ignorans; et, semblant encore se multiplier elle-même, on la voyait visiter et servir les malades, consoler les affligés, blanchir le linge et raccommo-der les hardes des pauvres et des soldats, ensevelir les morts, et se dépouiller en faveur des nécessiteux, des choses les plus indispensables. Enfin, ne pouvant suffire au besoin des habitans, dont le nombre croissait de jour en jour, elle repassa plusieurs fois en France, pour y chercher des coopératrices; et quoiqu'elle ne promît que des privations et des souffrances aux filles qui s'offraient pour la suivre, elle ne laissa pas de former une nombreuse communauté.

M. OLIER ET SES ASSOCIÉS  
DEMANDENT L'ÉRECTION D'UN  
SIÈGE ÉPISCOPALE A VILLE-MARIE.

M. Olier, de son côté, avait singulièrement à cœur de procurer un autre genre de secours non moins important à la colonie. En fondant Montréal, les associés avaient des-cin d'y attirer tous les sauvages répandus dans un rayon de plus de 400 lieues, pour les instruire de la religion. Ce projet demandait un grand nombre d'ouvriers toujours présents dans le pays, et comme on n'en trouvait point en France qui voulaient aller évangéliser des peuples si cruels, il pensa que, si l'on pouvait y ériger un siège épiscopal, on formerait, par ce moyen, des ouvriers sur les lieux mêmes. M. Le Gaultre, successeur du père Bernard, avait aussi sollicité avec beaucoup d'ardeur l'érection de ce siège, et avait même été nommé pour aller l'établir, lorsque Dieu l'appela à lui. Mais, voulant y contribuer même après sa mort, il laissa, par son testament, 10,000 livres, pour servir à la dotation de l'évêque et de son chapitre. Le clergé de France étant alors assemblé à Paris, les associés de Montréal prièrent M. Godeau, évêque de Grasse, d'exposer à cette illustre compagnie la nécessité de donner un évêque à la Nouvelle-France, et de demander que la somme, laissée par M. Le Gaultre, fût appliquée à sa destination. L'assemblée députa, en effet, à la Reine, les évêques de Séez et de Grasse, et résolut d'écrire à Sa Sainteté, s'il en était besoin. Ce moyen n'était pas nécessaire: la reine, dévouée elle-même à l'œuvre de Montréal, fit écrire au Pape, au nom du jeune Roi; et comme le pays était soumis à la monarchie française, le Roi nomma pour évêque M. François de Laval de Montigny, qui fut, dans la suite, premier évêque de Québec. "Ceux qui ont porté la foi dans les pays septentrionaux de l'Amérique, disait le Roi, dans sa lettre au Pape, ont réussi avec tant de bénédiction dans leur entreprise, que pour y mettre la dernière main, ils ont cru être obligés de demander qu'il fût établi un évêque et un siège épiscopal en ce pays-là; et ils ont eu recours à nous pour solliciter, auprès de votre Sainteté, l'établissement qu'ils jugent absolument nécessaire à cette Eglise naissante." Le Roi termine, en faisant au Pape les instances et les prières les plus vives pour hâter cette création. Mais des oppositions puissantes, que fait veu-t-ê-tre entrevoir la demande si pressante du Roi, et en-

suite les troubles politiques qui survinrent dans le royaume, firent différer longtemps l'exécution de ce dessein.

M. DE QUAYLUS EST } Après la cessation des troubles, les associés de  
PROPOSÉ POUR ÊTRE } Montréal renouvelèrent leur demande, et offri-  
ÈVÊQUE DE VILLE-MARIE. } rent non-seulement de supporter toutes les dé-  
penses qu'occasionnerait cette érection, mais encore de donner, pour dotation de l'évêché et du chapitre, la moitié de l'île, avec tous les droits seigneuriaux et les terres déjà défrichées. La difficulté était de remplir un tel siège : un ecclésiastique du séminaire de St. Sulpice, consentit par zèle à l'occuper, et l'évêque de Vence le proposa à l'assemblée du clergé, sans le nommer encore. "C'est un abbé, dit-il, qui veut bien aller sacrifier, parmi ces sauvages, son bien et sa personne. Je ne le puis encore nommer ; mais je dois assurer la compagnie qu'il a toutes les conditions requises, soit de zèle, soit de prudence, soit de doctrine, qui sont nécessaires à un homme qui va fonder une Église parmi les infidèles. Depuis plusieurs années, il travaille dans les diocèses de quelques-uns de nos seigneurs les évêques de Languedoc, avec un très-grand fruit, et il y a lieu d'espérer que Dieu bénira ses travaux." L'assemblée approuva unanimement la proposition, et chargea M. Godeau de faire en son nom, conjointement avec les seigneurs du clergé, toutes les sollicitations nécessaires auprès du Pape, du Roi et du cardinal Mazarin-

Ils s'en occupèrent avec beaucoup d'activité du côté de Rome. Il parait qu'en janvier suivant 1657, on n'attendait plus que le consentement du monarque ; et pour l'obtenir plus sûrement, les associés dressèrent le contrat de dotation de l'évêché et du chapitre et le remirent à l'assemblée du clergé, qui devait le présenter au Roi. Dans sa séance du 10 janvier, M. Godeau, parlant encore de ce dessein, nomma cette fois l'ecclésiastique qui consentait à aller occuper ce nouveau siège. C'était M. de Quaylus, l'un des premiers associés de Montréal. "C'est un homme, d.t-il, dont tous messeigneurs les évêques de Languedoc connaissent la probité, le zèle, la capacité, et qui possède une abbaye assez considérable. Il veut bien aller se sacrifier dans ce nouvel évêché, dans un pays barbare, et si éloigné de toute consolation."

M. OLIER ENVOYÉ DE SES } Outre l'érection d'un siège épiscopal dans ce  
PÈRES A VILLE-MARIE. } pays, on désirait encore l'établissement d'une  
communauté de missionnaires, ainsi qu'on se l'était proposé au commence-  
ment. M. de Maisonneuve, gouverneur de l'île, vint en France pour en re-  
présenter de vive voix la nécessité, et pressa M. Olier de se charger lui-  
même de cette œuvre. Tous les membres de la *Société de Montréal* exprimant  
aussi le même vœu, M. Olier accepta enfin la conduite de cette mission, con-  
formément à la pensée que Dieu lui avait inspirée depuis longtemps. Mais,  
sur ces entrefaites, le dessein de l'établissement d'un évêché échoua par  
l'opposition de quelques personnes puissantes. Sans être arrêté par ce con-  
tre-temps, M. Olier nomma M. de Quaylus pour être supérieur de l'établisse-  
ment projeté, et lui associa trois ecclésiastiques, M. Souart, (1) destiné  
pour la cure de Ville-Marie ; M. de Galinée, (2) qui devait former les sau-  
vages chrétiens et les réunir en village ; et M. Dallet (3) pour servir de se-  
crétaire à M. de Quaylus, nommé vicaire-général pour le Canada.

(1) Il signait Souard. (2) M. Dominique Galinier. (3) Il signait Dalet.—J. V.

Lorsque M. Olier proposa cette mission à ses ecclésiastiques, tous s'offrirent comme de concert. L'un d'eux, M. Le Maître, voulant témoigner son zèle, se mit alors à dire, qu'une fois en Canada, il serait prêt à courir de toutes parts pour chercher des sauvages; qu'il irait même les trouver dans leur pays. "Vous n'en aurez pas la peine, reprit M. Olier; ils viendront bien vous chercher eux-mêmes, et vous vous en trouverez si environné, que vous ne pourrez vous échapper de leurs mains." Cette prédiction fut bientôt justifiée par l'événement.

MLLE. MANCE FAIT UNE CHUTE ET SE CASSE UN BRAS.-SON VOYAGE EN FRANCE ET SA GUÉRISON AU TOMBEAU DE M. OLIER EN 1659. } Madlle. Mance, administratrice de l'hôpital de Ville-Marie depuis 1642, ne pouvant plus suffire au service de la colonie, demandait depuis plusieurs années des hospitalières de M. de la Dauversière. Mais deux obstacles avaient retardé jusqu'alors leur départ pour le Canada : l'autorité de personnes puissantes qui voulaient établir à Ville-Marie les hospitalières de Québec; et l'absence de toute sorte de secours pour la fondation de celles de M. de la Dauversière. Sur ces entrefaites, Madlle. Mance s'étant rompu le bras en tombant sur la glace, ayant même perdu tout-à-fait l'usage de ce bras, par la maladresse des chirurgiens du pays, repassa en Europe, dans l'automne de 1658, après environ deux ans de souffrances, pour consulter des médecins plus expérimentés, et pour essayer d'amener avec elle des hospitalières de la Flèche, quoiqu'elle n'eût ni les fonds nécessaires à leur établissement à Montréal, ni l'espérance d'en acquérir. La sœur Bourgeois voulut suivre sa compagne infirme, incapable alors de voyager seule, et même de s'habiller. C'est dans ce voyage, qu'après avoir consulté les médecins et chirurgiens du Roi et tous les autres qui avaient le plus de réputation dans Paris, et avoir appris d'eux que son bras était entièrement mort et qu'elle n'avait point de guérison à attendre de la part des hommes, elle eut la dévotion d'aller invoquer, sur son tombeau, M. Olier, décédé le 2 avril 1657; et que, quoiqu'elle n'eût point la pensée d'obtenir un miracle, elle fut subitement guérie le 2 février 1659, ainsi qu'elle nous l'apprend elle-même dans des déclarations, écrites et signées les 2 et 13 février de cette année, à Paris de la même main, dit-elle, dont j'ai reçu l'usage.

LA GUÉRISON DE MLLE. MANCE DEVIENT L'OCCASION DE L'ÉTABLISSEMENT DES HOSPITALIÈRES DE VILLE-MARIE. } Le bruit de cette guérison s'étant répandue dans Paris, on en conçut une vénération singulière pour Madlle. Mance; jusque-là que, lorsqu'elle passait dans les rues, on coupa plusieurs fois des morceaux de sa robe, et qu'elle se vit obligée de ne plus sortir qu'en voiture, pour se dérober aux empressements du peuple. Des personnes de marque voulurent la voir à leur tour, et s'entretenir avec elle. Il arriva même que des personnes généreuses, sachant dans quel dessein Madlle. Mance était venue à Paris, s'empressèrent de lui fournir l'argent nécessaire à la fondation qu'elle sollicitait; en sorte qu'après avoir obtenu au-delà de ses espérances, et avoir recouvré le parfait usage de son bras, elle enmena à Montréal des hospitalières qui y commencèrent en effet, en 1659, cette fondation.

On a dit que des personnes puissantes s'opposaient au départ de ces filles

pour la Nouvel-France. A peine y furent-elles arrivées, qu'on leur signifia l'ordre d'en sortir ; et elles auraient été réduites à prendre ce parti, si elles n'eussent apporté avec elles le contrat signé de M. Olier, qui leur donnait l'administration de l'Hôpital. Mais, sur ces entrebâtes, M. de la Dauversière ayant été ruiné par un revers imprévu de fortune, et les fonds destinés pour la fondation de ces filles ayant été confondus avec les siens et perdus sans retour, elles se virent de nouveau dans la nécessité d'abandonner le pays, de peur de mourir de faim. Heureusement elles avaient déjà pris possession de l'hôpital ; ce qui engagea les habitans à les retenir. Condamnées alors aux plus dures privations, elles furent réduites, pendant 25 ans, à n'avoir souvent pour nourriture qu'un peu de pain noir, avec de mauvaise viande salée. Leurs vêtements, à force d'avoir été raccommodés, se trouvaient à la fin composés de tant de pièces différentes, qu'on ne pouvait juger de quelle étoffe ils étaient faits. Leur maison, construite de pièces de bois mal jointes, avait jour de toute part, et il était impossible de l'échauffer. Dans les plus grands froids de l'hiver, leurs lits étaient ordinairement couverts de quatre doigts de neige ; et tous leurs petits appartemens en étaient si abondamment remplis, qu'aussitôt après leur lever, elles étaient obligées de l'ôter avec des pelles : incommodité qu'elles ont soufferte 28 ans, sans pouvoir y porter d'autre remède que la patience. A toutes ces privations se joignaient les alarmes continuelles que les Iroquois donnaient à toute la colonie. Ces barbares, quand ils faisaient des prisonniers, les brûlaient vifs à petit feu, et les tenaient quelques fois huit jours dans ce cruel supplice. On sonnait journellement le tocsin pour avertir les habitans de courir aux armes, et le combat avait lieu à une portée de fusil de la pauvre habitation des sœurs.

Malgré tous ces sujets de découragement, trois incendies de leur couvent et les révolutions survenues dans le pays, les Hospitalières de M. de la Dauversière se sont établies à Ville-Marie avec avantage ; elles y servent encore la colonie et vivent selon le premier esprit de leur institut.

MORT DE MM. LE } Deux ans après la mort de M. Olier, ou en 1659, on en-  
 MAITRE ET VIGNAL. } voya MM. Le Maître et Vignal (1) à Ville-Marie.  
 Ils vinrent dans le même vaisseau qui ramenait Mlle. Mance et la Sr. Bourgeois.

Le jour de la décollation de St. Jean-Baptiste, 29 août 1661, après avoir dit la sainte-messe à la campagne, M. Le Maître se mit à faire la garde pendant que les serviteurs de la communauté s'occupaient à la moisson. Alors une troupe d'Iroquois, cachés en embuscade, fondirent sur lui et lui tranchèrent la tête, qu'ils mirent dans un mouchoir et qu'ils emportèrent dans leur pays. « Lorsque ces barbares l'eurent décapité, écrivait les hospitalières de Montréal à leurs sœurs de France, tous les traits de son visage demeurèrent empreints sur ce mouchoir, en sorte que plusieurs des nôtres, qui étaient prisonniers dans leur pays, le reconnurent parfaitement : ce que nous ont dit plusieurs fois M. de St. Michel M. de Callières, personnes dignes de foi. « ainsi qu'un père Jésuite, qui était prisonnier d'une nation plus éloignée, et qui nous a assuré que les sauvages lui avaient parlé de cette merveille « comme d'une chose extraordinaire. Ce qu'il y a de particulier, c'est qu'il « n'y avait point de sang au mouchoir, et qu'il était très-blanc : il parais-

(1) Et non Vignol, comme l'a écrit le R. P. De Charlevoix.—J. V.

“ sait dessus comme une cire blanche, très-fine, qui représentait la face du serviteur de Dieu. Les sauvages s’entre-disaient les uns aux autres, que cet homme était un grand démon, ce qui veut dire, parmi eux, un homme excellent et tout esprit. Ils en conçurent une si grande crainte qu’ils vendirent ce mouchoir aux Anglais. Le père Jésuite fit tout son possible pour l’acheter ; mais il ne put y réussir, les sauvages ayant menacé les Anglais de les détruire, s’ils le lui donnaient.”

La Mère de l’Incarnation, première supérieure des Ursulines de la Nouvelle France, écrivait au mois de septembre 1661 :—“ Nous apprenons qu’un ecclésiastique de la compagnie de Messieurs de Montréal (M. le Maître) venant de dire la sainte messe, se retira un peu à l’écart, pour dire ses heures en silence et recueillement, assez proche néanmoins de sept de leurs domestiques qui travaillaient. Lorsqu’il pensait le moins à l’accident qui lui arriva, soixante Iroquois, cachés en embuscade, firent sur lui une décharge de fusils. Tout percé qu’il était, il eut encore le courage de courir à ses gens, pour les avertir de se retirer, et aussitôt il tomba mort. Les ennemis le suivirent et y arrivèrent aussitôt que lui. Nos sept Français se défendirent en retraite, mais ils ne purent si bien faire, qu’un d’eux ne fut tué et un autre pris. Alors ces barbares firent des luées extraordinaires pour marque de leur joie d’avoir tué une *Robe noire*. Un renégat de leur troupe le dépouilla et y revêtit de sa robe, et ayant mis une chemise par dessus, en forme de surplis, faisait la procession autour du corps, en dérision de ce qu’il avait vu faire dans l’église, aux obsèques des défunts. Enfin, ils lui coupèrent la tête, qu’ils emportèrent, se retirant en diligence, de crainte d’être poursuivis par les soldats du fort. Voilà la façon dont ces barbares font la guerre. Ils font leurs coups, puis ils se retirent dans les bois, où les Français ne peuvent aller.”

Le père Charlevoix ajoute qu’un nommé Outreouhati, capitaine de réputation et qui était chargé de chevelures et de dépouilles, faisait surtout parade de la soutane de M. le Maître.

“ Cette perte, continuent les Hospitalières, nous a coûté bien des larmes, tant à cause de l’estime et de la vénération dont nous étions pénétrées pour ce grand serviteur de Dieu, que pour les obligations infinies que nous lui devons.” Puis, elles ajoutent : “ Nous nous flattions au moins de posséder pendant longtemps M. Vignal, qui nous avait été donné pour supérieur ; mais le bon Dieu en a bien disposé autrement, et lui a fait éprouver le même sort qu’à M. le Maître. Après la mort de ce dernier, il fut mis écônôme du séminaire, et obligé, pour satisfaire à sa charge, d’aller avec quelques ouvriers à une habitation nommée *l’Île la Pierre*, pour en faire tirer, afin de bâtir le séminaire ; il fut aperçu par les sauvages, qui le prirent et le tuèrent (1). Ces malheureux, non contents de cela, firent rôtir sa chair et la mangèrent. C’étaient des circonstances bien douloureuses pour ses amis, mais particulièrement pour nous qui en sommes vivement affligés.”

(1) Fait prisonnier par les Iroquois le 25 oct. 1661, à l’île à-la-Pierre, près la Ferme St. Gabriel, il fut emmené par eux dans leur canton et tué, là, le 27 suivant.—J. V.

LA COMPAGNIE DE ST. SULPICE SE } La compagnie de Montréal avait  
CHARGE DE LA MISSION DE VILLE-MARIE. } travaillé jusqu'alors à défricher  
et à peupler le pays, uniquement pour procurer la conversion des sauvages.  
Désirant voir continuer cette œuvre dans le même esprit de désintéressement,  
elle substitua à sa place les ecclésiastiques du séminaire de Saint-Sulpice ;  
et par contrat du 9 mars 1663, leur fit cession et donation de tous les droits seigneuriaux.

Ces droits devinrent, pour les nouveaux possesseurs, une charge très-onéreuse : ils furent obligés à tant de dépenses, pour le soutien de cette colonie, qu'ils auraient été contraints de l'abandonner, sans les libéralités de M. de Bretonvilliers, de M. de Quaylus, de M. du Bois et de quelques autres prêtres du Séminaire. Une conduite si désintéressée attira la bénédiction de Dieu sur leurs travaux : ils défrichèrent peu-à-peu toute l'île, la peuplèrent, la mirent en valeur, établirent des paroisses, bâtirent des églises, et entretenirent, pour les sauvages, diverses missions. "Certainement vingt particuliers, entre lesquels on aurait partagé cette île, disait le P. Charlevoix, ne l'auraient pas mise dans l'état où nous la voyons, et n'y rendraient pas les peuples aussi heureux : c'est le fruit du travail et de la bonne conduite des seigneurs. On avait eu, dès le commencement, une attention particulière à n'y recevoir que des habitans d'une exemplaire régularité ; et cette île ressemblait à une communauté religieuse." Un autre historien ajoute : "Il a réglé longtemps, entre les habitans de Montréal, une sorte de communauté de biens, qui subsiste encore dans les campagnes : on allait, dans les voyages, loger chez les premiers venus ; rien n'était fermé sous la clef, et il était inouï qu'on eût eu à se repentir de sa confiance." Enfin, les espérances de M. Olier sur l'accroissement de cette colonie ont été pleinement réalisées : la ville de Montréal, ou autrement Ville-Marie, formée d'abord de quelques cabanes, comme on a vu, prit tant d'accroissement, qu'elle comptait 1500 ou 1600 habitans en 1677. Un siècle après, elle était presque aussi considérable que Québec, et aujourd'hui elle se compose d'une population de plus de 40,000 âmes, et vient même d'être honorée d'un siège épiscopal.

M. Olier n'eut point la consolation de voir de si heureux résultats, étant mort avant que M. de Quaylus et ses compagnons eussent mis à la voile. Néanmoins, comme il sentait qu'il touchait à sa fin et craignait qu'après lui on ne renouât à un dessein qui devait être d'abord si onéreux et si difficile, il recommanda, peu de temps avant de mourir, qu'on ne laissât pas de le poursuivre, déclarant que telle était la volonté de Dieu.

ETABLISSEMENT DES } La colonie établie dans l'île de Montréal n'eut  
PRÊTRES DE ST. SULPICE } pas d'abord les résultats qu'on s'en était promis.  
A VILLE-MARIE. } "Les dépenses prodigieuses qu'on faisait pour  
cette œuvre, dit le Père Le Clercq, Récollet, les travaux et les soins de tant  
de personnes d'un mérite distingué et d'une vertu à toute épreuve, n'eurent  
d'abord aucun effet pour la conversion des barbares, sinon d'un petit nombre  
de baptisés, sur lequel on ne pouvait faire aucun fonds. Enfin, persuadés de l'inutilité de leurs efforts et de leurs grandes dépenses, les associés résolurent de prier les prêtres de St. Sulpice de prendre eux seuls la  
seigneurie, la propriété et la conduite de l'île de Montréal, pour le temporel  
et pour le spirituel ; et quoique la résolution en eût été prise en l'année 1657,

“ toutefois elle ne s'exécuta dans les formes qu'en 1663. Jusque-là, ces ecclésiastiques y avaient envoyé des ouvriers évangéliques, par manière de mission passagère, et non pas de maison fixe et d'établissement arrêté. On abandonna donc à leur communauté, par contrat de donation pure, simple et irrévocable, en date du 9 mars, tout le domaine, les seigneuries, métairies, terres et autres droits sur l'île de Montréal. L'on doit à leurs soins les progrès de Ville-Marie, de cinq villages qui sont dans l'île, et de plusieurs autres qui commencent à naître, mais principalement le bel ordre de l'Eglise distribuée en six paroisses principales de Français, que ces messieurs desservent. L'on aurait peine à croire, ajoute le même écrivain, comme je l'ai su de personnes dignes de foi, jusqu'à quelles sommes ce montent les contributions du commun et des particuliers du séminaire, pour cette bonne œuvre.”

Le revenu de la seigneurie de Montréal était en effet si peu considérable alors, que le séminaire de St. Sulpice était obligé d'y ajouter deux fois autant chaque année, pour les besoins de la colonie. C'est peut-être ce qui a fait dire à Grandet, que M. de Bretonvilliers acheta l'île de Montréal plus de 100,000. Il ajoute que les grandes dépenses et la difficulté de trouver des ecclésiastiques, pour remplacer ceux qui se consumaient dans le travail, avaient fait mettre en délibération, s'il ne serait pas plus avantageux d'abandonner tout-à-fait l'établissement de Ville-Marie ; mais que M. de Bretonvilliers s'opposa à ce dessein. C'est aussi ce que rapporte M. Bourdon dans ses *Mémoires*.

Ce séminaire, érigé en communauté par lettres patentes de Louis XIV (1), était soumis dans l'ordre temporel au roi de France, à qui il devait foi et hommage, comme au seigneur suzerain de ses fiefs, et au protecteur naturel de tous les établissements publics. Mais lorsque, par le traité de paix de 1763, la souveraineté sur le Canada, fut transportée au roi d'Angleterre, ces liens politiques étant rompus, la communauté de Montréal se trouva placée alors sous la tutelle de sa Majesté Britannique, à qui elle dut foi et hommage (2) et comme l'intention de l'Eglise catholique est que ses institutions se prêtent aux changements qui surviennent dans les Etats, le Séminaire de Paris, directeur naturel de toutes les maisons de l'institut de St. Sulpice, déclara alors qu'il abandonnait tous les biens du Canada à la communauté de Montréal, conformément aux intentions connues du roi d'Angleterre. Car ce prince, consulté par les ecclésiastiques du séminaire de Paris, avait répondu à l'ambassadeur de France, M. de Guerehy, que la communauté de Montréal continuerait de jouir de ses biens, mais sans dépendance du séminaire de St. Sulpice. (3).

L'effet suivit cette déclaration. Quoique le gouvernement anglais eût jugé à propos de laisser les communautés d'hommes s'éteindre progressivement, il permit néanmoins que le séminaire de Montréal continuât de renouveler

(1) Au mois de mai 1677. Ordonnances Royaux, etc. concernant le Canada, Québec, 1803.—*Note de l'Auteur*.

(2) Consultation de M. Dupin pour le séminaire de Montréal, in 4. Paris, 1826, p. 16.—*Note de l'Auteur*.

(3) *Ibid.* p. 19, 20, 22.—*Notes de l'Auteur*.

ses membres, et conservât les mêmes droits qu'auparavant. (1). Jusqu'à ce jour il a joui en effet, et a disposé de ses biens pour le soutien des œuvres dont il est chargé, savoir la desserte de la paroisse de Montréal, la mission du Lac-des-deux-Montagnes pour les Indiens Algonquins et Iroquois, le petit séminaire ou collège de Montréal, les écoles pour les enfans de la même paroisse, enfin les pauvres invalides et les orphelins (2). Les actes les plus récents du gouvernement anglais confirment encore l'existence légale de la communauté des *Ecclésiastiques du séminaire de St. Sulpice de Montréal*, ainsi que la légalité de leurs titres seigneuriaux, dont la valeur et l'étendue sont reconnues être les mêmes qu'avant la conquête du Canada par les armées britanniques (3). Seulement, le gouvernement manifeste l'intention de voir que la communauté, en conservant ses biens fonds (4), procure l'extinction graduelle des droits seigneuriaux, d'après des formes régulières qu'il a tracées (5); et aussi que, dans les matières civiles, elle soit toujours sujette au droit de visite qu'exerçaient autrefois les rois de France (6). Elle est prête de sa part à observer ces clauses, avec la fidélité la plus religieuse, étant accoutumée à ne séparer point l'obéissance qui est due à César de celle qui est due à Dieu.

— 0 —  
HOCHELAGA.

Tel est le nom sauvage d'une ville assez considérable, qui, dès 1535, (il y a maintenant 307 ans,) occupait le site actuel de Montréal. Jacques Cartier, qui, le premier, visita HOCHELAGA, nous en a laissé une description. Nous croyons faire plaisir, au moins à certains de nos lecteurs, de placer ici ce que *Jean de Laet* dit, sur la foi de Cartier, de cet antique monument du pays, qui, dès 1603, "ne subsistait déjà plus." dit Charlevoix. "puisque Champlain, dont les *Mémoires* sont extrêmement détaillés, n'en dit pas un seul mot,"— dans sa première visite du fleuve St. Laurent, qu'il remonta, cette année, jusqu'au *Sault St. Louis*.

*Extrait de — "L'HISTOIRE DU NOUVEAU-MONDE. OU DESCRIPTION DES INDES OCCIDENTALES. CONTENANT DIX HUIT LIVRES, ETC. Leyde, ELSEVIER, MD LXXI [1640] in fol. LIVRE II, CHAP. X.*

*Des Terres du fleuve de Canada, situées plus avant, et de la ville Hochelaga anciennement veüe et descrite par Jacques Quartier.*

Avant que de pousser la description du fleuve de Canada et ses riuages, selon la description des plus Modernes escrivains, il ne sera point hors de propos de renouveler la memoire des plus vieux, et de représenter ce que Jacques Quartier y a remarqué. Ice lui donc comme il fut monté avec ses navires jusques à l'Isle de Barbus, nommée pour le jourd'hui d'Orleans. estant un peu plus aduancé vers l'Ouest. il rencontra un port fort commode, où il mouilla l'ancre, et lui donna le nom de S. Croix "Champlain, s'efforce par plusieurs raisons de prouver que ce lieu est maintenant appellé Quebec, d'autres sont d'autre opinion" où pour lors les Sauvages avoyent une habitation et un village nommé *Stadaca* ou *Stadacora*: et ayant à cause de l'approche de l'Automne

[1] *Ibid.* p. 7. 8.—N. de l'A.

[2] *An ordinance to incorporate the Ecclesiastics of the seminary of Saint-Sulpice of Montréal.* Anno III. Victoriae reginae, cap. xxx. préambule et Sect. II.—N. de l'A.

[3] *Ibid.* Sect. II.—N. de l'A.

[4] *Ibid.* Sect. III.—N. de l'A.

[5] *Ibid.* Sect. IV, V, VI, etc.—N. de l'A.

[6] *Ibid.* Sect. XIV, V.—N. de l'A.



donné ordre pour y bastir vne maison afin d'y hiuerner, cependant que les ourriers auançoient la besogne, il entreprit le XIX de Septembre l'an 1535 de visiter avec quelques-uns de ses gens la riuere plus auant : Or les riuages estoient d'un costé et d'autre fort beaux à voir, estans reuestus de forests et bocages remplis de hauts arbres, et d'une grande quantité de vignes ; mais qui n'apportoient que de petits raisins aigres, comme n'estans pas cultiuees : le fleuve mesme couloit doucement par un agreable canal, bordé à droit et à gauche de plusieurs villages et habitations de Sauvages, qui viuoient principalement de poisson. A vingt cinq lieues au dessus du port de *S. Croix* le fleuve s'estroicissoit, et contraint par un destroit, roidissoit son cours par dessus des pierres et rochers cachés sous l'eau, qui le rendoit difficile à nauiger : les Sauvages appelloient ce lieu *Achelaci* ou *Achelay*.

Ayant par après monté neuf iournees de chemin, il entra dans un grand lac, dans lequel le fleuve se respendoit, lequel auoit douze lieues de long et cinq ou six de large, profond en plusieurs endroits de deux brasses et au commencement d'une et demie, receuant l'eau de quatre ou cinq riuieres, qui entrecoupoient quelques petites Isles : delà le fleuve court par un propre et certain canal, et puis se respend derechef en un autre lac, duquel iusques à *Hochelaga* il y auoit quarante et cinq lieues ; toute cette espace le fleuve est fort plat, et seulement nauigable avec de petits bateaux.

La ville de *Hochelaga* estoit esloignée de six ou sept lieues du riuage, située en un fort beau terroir et bien cultiue ; où il y auoit une grande abondance de chesnes & sapins, & des champs fort spacieux, semés de *Mayz*, duquel les naturels se seruoient au lieu de blé. La ville estoit munie en rond d'un rempart de bois fait de traueses de sommiers entraués l'un dans l'autre par une singuliere industrie, avec une pointure de pieux pointus, couverts dedans & dehors de planches, l'entree estoit au haut rempart d'ais à laquelle on montoit avec une eschelle, où il y auoit un grand monceau de pierre et de cailloux, d'où les habitans, si l'ennemi se fust efforcé d'entrer, pouuoient en sureté le chasser avec ces pierres du rempart. Il y auoit dans la ville quelque peu moins de cinquante maisons, basties de mesme matiere et couuertes d'écorce d'arbres, de quinze pas de large, longues au plus de cinquante, elegantement diuisees en chambrettes, avec un four presque au milieu. Ils auoient leur prouision et autres choses en commun ; leur pain estoit de *Mayz* qu'ils nommoient *Caracomy* ; et auoient une grande abondance de febues, pois, melons et concombres ; ils gardoyent aussi pour leur huer du poisson seiché au Soleil et au vent ; ils s'habilloient de peaux de bestes sauvages, et d'icelles ils faisoient leurs lits sur un plancher un peu releué de terre. C'estoit une nation qui mesprisoit les richesses, desquelles ils n'auoient ni cognoissance ni desir, leur soin estoit seulement de la vie et du vestement. Ils ne voyageoyent point pour trafiquer comme plusieurs autres Sauvages, mais estant contents de leurs limites, ils appliquoyent tout leur labeur et industrie à cultiuer les champs, à chasser et à pescher. Ils faisoient seulement estime de *l'Esurny*, qui estoit blanc comme nege, lequel se trouuoit dans la riuere comme escrit *Quartier* dans des *Cornibots* (ie n'ai peu sçauoir ce que signifie ce mot, si ne n'est d'auanture quelque sorte de coquille, ou bien au lieu de *Cornibot* on eust escrit *Caramot*, qui signifie en François coquille) en cette maniere : ils plongeoyent dans la riuere les corps morts de leurs ennemis, où des leurs mesme mis à mort pour quelque forfait, apres les auoir decoupés aux parties les plus musculieuses en longues taillades et les y auans laissés l'espace de douze heures ou plus, il les en retiroient, et de ces incisures ils amassoient leur precieux *Esurny*, duquel ils formoyent des carquans ou paternostres. Ils honoroient grandement leur *Cassique* qu'ils nommoient *Agouhana*, et le portoyent par tout sur leurs espaulles, assis sur des peaux de bestes sauvages. C'estoit sans doute une heureuse nation, si elle n'eust esté destituee du tout de la cognoissance de Dieu et de son seruice.

Nous n'auons pas voulu passer sous silence toutes ces choses amplement d'escrites par *Jacques Quartier*, encores que *Champlain* et autres François, qui y ont voyagé beaucoup plus loin, n'ayent rien ouy de cette ville ni de cette nation, non plus que plusieurs autres choses que *Quartier* a laissees à la memoire, comme veués par lui, ou recués par le rapport des Sauvages, lesquelles estant incertaines et douteuses nous n'auons pas estimé deuoir estre ramentués en ce lieu.